

## Compte rendu du comité syndical

Séance du 21 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt et un octobre à dix huit heures, le conseil syndical s'est réuni en la salle de réunion de l'hôtel des formations du Pays Chaunois, 10 rue Jean Monnet à Chauny, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Locales sur la convocation de Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président, adressée aux délégués des communes le treize octobre deux mille quinze.

**Président** : B. BRONCHAIN

**Etaient Présents** :

**Délégués de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier** :

MM.IGNASZAK – PEZET – FAREZ– ROCHER - Mme FLOQUET-PODRAS – M. GARCIS –  
Mme GUFFROY – MM. HEREDIA – LIEFHOOGE – Mme REMIAT – M. DE SOUSA –

**Délégués de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse** :

MM.PAQUIN – COCU - BOTTIN

**Délégués de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette** :

MM.BOBO – PERNAUT – BORGNE - SIMON –

**Etaient absents** :

MM. LAW DE LAURISTON – BRASSART (excusé) – CARREAU (excusé) - Mmes ALLART –  
JORE (excusée) – CAVIGNEAUX (excusée) – MM.DENEUVILLE - MATHIEU – Mme BLIAUX -  
Mme LAVANDIER (excusée) – MM. MORLET - TIMMERMAN

**Mandats de procuration** :

M. BONNAVE, en l'absence de son suppléant, donne procuration à Bernard BRONCHAIN

**Secrétaire de Séance** : M.LIEFHOOGE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. PECQUE Sébastien, Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe
- Mme CHORLET Sophie, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe

Conseillers Syndicaux en exercice.....	32
Nombre de conseillers présents.....	19
Nombre de procuration .....	01
Votants .....	20

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 avril 2015
  2. Observatoire de l'habitat – Plan de financement – Demande de subvention
  3. Programme LEADER 2014-2020 – Validation du dossier de candidature
  4. Réflexion sur la création d'une maison du tourisme – Evaluation des profils « RH » des salariés actuellement en place dans les Offices de Tourisme.
- 

### **01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2015**

Le conseil syndical adopte le procès verbal de la séance du 09 avril 2015.

### **02 – OBSERVATOIRE DE L'HABITAT – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Par délibération en date du 16 décembre 2013, le conseil syndical du SMPC a décidé de mettre en place un dispositif d'observation dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes Locaux de l'Habitat.

Rendu obligatoire par la loi Libertés et Responsabilités Locales d'août 2004, l'observatoire de l'habitat permet de :

- Repérer les distorsions entre l'offre et la demande,
- Réajuster les objectifs et les moyens d'actions,
- Anticiper les politiques locales à développer en matière d'habitat,
- Evaluer la politique locale de l'habitat définie dans le cadre d'un PLH approuvé en la confrontant aux évolutions des marchés de l'habitat,
- Diffuser une information territorialisée, objective et complémentaire pour guider efficacement les décisions des élus et des acteurs de l'habitat (outil d'aide à la décision).

L'observatoire est un dispositif partenarial. En effet, les différents acteurs de l'habitat sont associés en continu à la démarche engagée afin d'appréhender au mieux les évolutions conjoncturelles.

L'analyse des résultats de l'observatoire est enrichie par la coopération, les échanges et l'analyse des différents segments du marché immobilier. Les résultats font l'objet d'une publication.

Suite à la procédure de mise en concurrence, le comité syndical a, par délibération en date du 26 juin 2014, retenu l'offre du groupement CF Géo – Co-Habiter – Montant de l'offre : 101.140 € HT.

L'habitat étant une des thématiques prioritaires retenues dans le Contrat Territorial d'Objectifs Région Picardie / Pays Chaunois 2014-2020 (validé par la Région Picardie le 27 mars 2015 et notifié au SMPC le 18 mai 2015), il convient de solliciter un soutien financier de la Région Picardie sur la mise en place de l'observatoire de l'habitat du Pays Chaunois.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- |                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| • Coût total HT de l'opération :     | 101.140 € |
| • Subvention de la Région Picardie : | 50.570 €  |
| • Solde à la charge du SMPC :        | 50.570 €  |

Le conseil syndical,

- ADOPTE le plan de financement de l'opération,
- SOLLICITE la subvention auprès de la Région Picardie.
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **03 – PROGRAMME LEADER 2014-2020 – VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Par délibération en date du 16 octobre 2014, le conseil syndical du Syndicat Mixte du Pays Chaunois a décidé de se porter candidat au programme européen LEADER 2014-2020.

Le dossier de candidature présenté est le fruit d'un travail participatif qui s'est déroulé de mai à octobre 2015 et qui a associé de nombreux acteurs du territoire (élus, représentants d'associations, professionnels et chefs d'entreprises, représentants de professionnels, offices de tourisme, collectifs de participation citoyenne etc.).

Le Pays Chaunois a en effet travaillé à la construction des orientations stratégiques de la candidature LEADER 2014-2020 en étroite collaboration avec les acteurs du territoire et selon un processus déductif et itératif qui a permis de garantir la correspondance de la stratégie retenue avec les préoccupations locales et les enjeux du territoire.

Le conseil syndical,

- ADOPTE le contenu du dossier de candidature du Pays Chaunois au programme de développement rural LEADER 2014-2020,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de candidature auprès de la Direction des relations avec les territoires, de l'aménagement et du logement du Conseil régional de Picardie,
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les modalités subséquentes.

### **04 – MAISONS PLURIDISCIPLINAIRES DE SANTE – ETUDE DE FAISABILITE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre des réflexions sur la mise en place d'une Maison du Tourisme du Pays Chaunois, l'ADRT a proposé au syndicat mixte de réaliser un état des lieux « RH » des personnels actuellement en place dans les trois offices de tourisme du Pays Chaunois. L'objectif de cette analyse est de voir si les personnes en place auraient les capacités pour se projeter dans une nouvelle organisation et dans de nouvelles missions.

Le détail de l'intervention proposée a été présenté aux membres du conseil syndical.

Il convient de préciser que les 3 OT actuels comptent en tout 5 salariés.

Le coût de cette mission d'évaluation des compétences RH est estimé à 6 000€ HT.

L'ADRT a indiqué que cette étude serait prise en charge à 80% par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| - Coût HT :                   | 6.000 € |
| - Subvention départementale : | 4.800 € |
| - Participation du SMPC :     | 1.200 € |

Le conseil syndical,

- Se prononce en faveur de la réalisation de cette prestation,
- Adopte le plan de financement de l'opération,
- Retient le cabinet Co Développement RH – 13 Place de l'Hôtel de ville – 02300 Chauny, pour la réalisation de cet état des lieux,
- Sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aisne.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 22 octobre 2015  
Le Président,

Bernard BRONCHAIN

